

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 8  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 11/12/2018

Le 17 décembre 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Pascal CUNY (Pouvoir Marial THEVENET), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

**OBJET : TOURISME – Avenant N°1 à la convention d'objectifs CCDSV / Office de tourisme / Ville de Trévoux.**

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, indique qu'une convention d'objectifs a été signée le 8 février 2018 entre la CCDSV, l'Office de Tourisme et la Ville de Trévoux afin de définir les missions de l'Office de tourisme, les moyens mis à sa disposition et les objectifs. Cette convention a été signée pour la période de l'année 2018.

Afin de permettre le versement des subventions à venir, il y a lieu de modifier cette convention par un avenant n°1 concernant sa durée (article 6). Il est proposé de porter la durée de cette convention à 3 ans (un an renouvelable 2 fois par reconduction expresse).

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la proposition d'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Communauté de communes, l'Office de tourisme et la Ville de Trévoux qui modifie l'article 6, comme suit :

**Article 6 : Durée**

La présente convention est prolongée pour une période de 3 ans : un an renouvelable 2 fois par reconduction expresse. L'avenant prendra effet à compter de la date de sa signature.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n° 1 à cette convention et toute pièce s'y rapportant.

20 DEC. 2018

20 DEC. 2018

A Trévoux, le 17 décembre 2018

Le Président,  
Bernard GRISON

